



DOCUMENTS A PRODUIRE LORS DES JOURNEES PORTES OUVERTES POUR LES INSCRIPTIONS DE LA SAISON 2019 – 2020

Votre enfant souhaite ou vous souhaitez faire un sport. La Gymnastique Rythmique (GR) vous intéresse. Vous souhaitez pratiquer ce sport en loisir ou en compétition, vous pouvez alors assister **aux journées portes ouvertes** organisées par le club GRS PARIS CENTRE aux dates heures et lieux indiqués pour faire un cours d'essai. Ce cours permet avant tout d'évaluer votre niveau ou celui de votre enfant afin d'être intégré dans le groupe qui correspond au niveau.

Vous pourrez aussi le même jour rencontrer et poser toutes vos questions aux entraîneurs du club et si cela vous convient vous inscrire et réserver votre place. Sachez qu'il est important de réserver tôt car les places dépendent des créneaux accordés par la ville dans les gymnases Parisiens. Sur la saison précédente nous avons été contraint de refuser du monde.

Pour vous inscrire, il faudra que votre dossier soit complet et vous devrez nous remettre tous les pièces nécessaires à cette inscription. A noter que tous nos gymnastes sont licenciés à la FFGYM

Vous seront fournies sur place les pièces suivantes :

- 1) La fiche d'inscription (Non téléchargeable sur le site).
- 2) Un bon d'inscription et de preuve de cours d'essai. ***Il n'est pas possible de changer les dates et les horaires des entraînements sans un accord préalable de l'entraîneur. Pas de rature sur ce bon.***

Vous devez être en possession des pièces suivantes :

- 1) D'une photocopie de la pièce d'identité d'un des deux parents de l'enfant.
- 2) Un certificat médical attestant de la capacité physique et de l'aptitude à suivre un sport pour le licencié daté de moins de 6 mois ou du questionnaire de santé selon le cas.
- 3) Une photo d'identité récente de moins d'un an au format carte d'identité ou passeport.
- 4) D'un ou plusieurs (s) chèque (s) du montant de la cotisation annuelle. Un étalement des paiements de la cotisation peut être accordé sur plusieurs mois, sachant que l'intégralité de la cotisation doit être payée au 31 décembre 2017 et que le premier chèque de minimum 25% du montant global de la cotisation est payable fin août. Les chèques seront déposés en banque entre le 25 et le dernier jour du mois. Pour les personnes souhaitant des dépôts différés il y a lieu de **mettre le mois souhaité au dos du chèque**, faute de quoi les chèques seront tous remis ensemble en banque. Enfin **le nom et le prénom de l'enfant** doit apparaître au dos du chèque ainsi que le groupe dans lequel il est affecté.
- 5) **Un chèque obligatoire de caution de 150.00 €** pour tous les gymnastes engagés ou non dans des groupes de compétitions. Ce chèque ne sera encaissé que si un gymnaste fait défaut sans raison importante et sans justificatif lors d'une compétition, rend un justaucorps endommagé ou sale et en cas de perte de matériel. Il règle tout dommage et perte de matériel (engins, justaucorps et autres litiges, etc.).

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et les gymnastes ne pourront alors pas accéder aux entraînements début septembre. Les places seront attribuées à d'autres personnes souhaitant s'inscrire.